Nombre de délégués élus au Comité syndical : 56	*Vote(s) pour : 38*
Délégués présents : 34	*Vote(s) contre :0*
Absents : 22	*Abstention(s) : 0*
	Pouvoir(s) : 4

Date de convocation : 02 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 15 octobre 2026

⁂ ⁂ ⁂

Sous la présidence de Monsieur Philippe GLESER, Président du Syndicat mixte,
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2026-12-1510 : Constitution d'une Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme (CDU) et désignation de ses membres

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le souhait émis par les délégués du Comité syndical de s'inscrire dans la Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme,

CONSIDERANT la nécessité de créer une Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme pour la présente mandature au sein du Syndicat mixte du SCoTAM chargée notamment d'examiner en amont du Bureau les dossiers d'urbanisme et de proposer un avis ou une décision au Bureau,

Délibération

Le Président entendu,
Le Bureau consulté,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer une Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme,

DESIGNE en qualité de membres de la Commission "Compatibilité des documents d'urbanisme" :

Président : Monsieur Denis BLOUET

Membres :

- Monsieur René LE BORGNE
- Madame Marilyne WEBERT
- Monsieur Ayhan AVCI
- Monsieur Gilles FORFERT
- Monsieur Didier NOBILE
- Madame Nathalie ROUSSEAU
- Monsieur Manuel PISULA
- Monsieur André HOUPERT
- Madame Audrey PINTE
- Monsieur Victorien NICOLAS

Pour extrait conforme
Longeville-lès-Metz, le 15 octobre 2026

Le Président
Monsieur Philippe GLESER

Secrétaire de séance

Syndicat Mixte DU SCOTAM